

Bilan 2019, et de la mandature du CNU section 26

Rédigé par le bureau de la section

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2015 pour un mandat de quatre ans.

La section 26 est composée de 48 membres titulaires et de 48 membres suppléants, elle est chargée du domaine « Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques » et représente environ les trois cinquièmes des enseignants-chercheurs en mathématiques en France. Une présentation générale du CNU se trouve sur le site de la CP-CNU.

<https://www.conseil-national-des-universites.fr>

La section dispose également d'un site propre

<http://cnu26.emath.fr>

L'année 2019 était la dernière année du mandat de ce CNU, aucun changement particulier n'est intervenu dans son fonctionnement, mais un débat sur le mandat écoulé a été organisé à la fin de la session promotions et fait l'objet d'un paragraphe de ce bilan

1 Suivi de carrière

Les sections 25 et 26 ont décidé de reconduire la décision prise en 2017 de ne pas mettre en place le suivi de carrière en 2019.

2 Bilan de la session qualifications

Les candidats ont connaissance des deux rapporteurs désignés par le bureau de la section, il est important de préciser que la décision de qualification, ou de refus de qualification, est le fait de la section dans son ensemble, le rôle des rapporteurs étant avant tout de présenter les éléments factuels du dossier, en particulier en liaison avec nos critères de qualification.

Les critères de qualification ne sont pas toujours bien connus des candidats, les candidats sont invités à les consulter sur les pages web mentionnées ci-dessus.

Depuis 2018 les candidats déposent leur dossier en ligne et la recevabilité des dossiers est étudiée par le ministère, au fur et à mesure du dépôt des pièces par les candidats et alors que les rapporteurs ont déjà accès au dossier. Plusieurs candidats ont vu leur dossier déclaré

irrecevable bêtement, parce que manquait une attestation du diplôme de thèse, *le procès verbal ne suffisant pas* ou, dans le cas de candidats étrangers, du fait de l'absence de traduction du diplôme. Il est à noter qu'une traduction par le candidat lui-même est suffisante. La souplesse dont faisait preuve la section lorsque l'examen de la recevabilité lui incombait n'est plus de mise, et des erreurs parfaitement innocentes ne sont plus rattrapables.

2.1 Qualification aux fonctions de Maître de Conférences

Résultats de la session 2019

Le nombre de dossiers MCF effectivement examinés par la section (404) est en nette augmentation par rapport à l'an dernier (333), qui était une année assez atypique, peut être à cause de la mise en place de la dématérialisation et le nombre de cas d'irrecevabilité qu'elle a entraîné.

Nombre de dossiers : 449. Irrecevables ou non transmis : 45. Hors-section : 126. Non qualifiés : 11. Qualifiés : 267.

Le pourcentage de dossiers qualifiés parmi les dossiers examinés est de 66% contre 75% en 2018, 85% en 2017, 67% en 2016, 69% en 2015.

Nous n'avons pas comptabilisé les dossiers avec thèse à l'étranger cette année. Ils étaient au nombre de 77 en 2018.

Critères de qualification Deux repères importants sont utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrit pas de façon canonique dans les thématiques de la section. D'une part l'aptitude à enseigner les mathématiques. D'autre part l'activité scientifique, qui dans les domaines d'application des mathématiques ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés.

L'activité de recherche est évaluée à partir : 1) Des travaux de la thèse en particulier à travers les rapports de thèses (ou s'ils n'existent pas tout autre document équivalent attestant de la qualité de la thèse). Pour les candidats titulaires d'un doctorat français récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification. 2) Des publications. Si la présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses de l'année, elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. 3) L'évaluation prend aussi en compte l'apport méthodologique en mathématiques, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26. (C'est en général ce critère qui entraîne le plus de refus de qualification). Les candidats qui s'estiment dans le champ « applications des mathématiques » sont encouragés à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26ème section.

Par ailleurs le CNU s'attend à ce que les exigences précédentes sur l'activité de recherche

soient aussi vérifiées sur les deux dernières années en cas de thèses datant de plus de deux ans (ceci est particulièrement examiné en cas de requalification).

Enfin, il est recommandé de rédiger le dossier de candidature en français.

2.2 Qualification aux fonctions de Professeur

Résultats de la session 2019

En ce qui concerne les PR, la répartition est la suivante :

Le nombre de dossiers était de 132 (126 en 2018), dont 103 qualifiés, 6 non qualifiés, 9 hors section, 9 irrecevables ou non transmis, et 5 dispenses refusées (il s'agit de dossiers étrangers sans HDR, dont la section estimait qu'il ne correspondait pas au niveau de l'HDR).

Le pourcentage de dossiers qualifiés est de 78%, comme en 2018. Il était de 80% en 2017, 78% en 2016, de 77% en 2015.

L'examen des dossiers a révélé un nombre important (environ 1/4) de dossiers de requalification, comme les années précédentes. Ceci est la traduction de l'embouteillage qui se forme depuis plusieurs années au niveau des recrutements PR.

Critères de qualification et recommandations aux candidats Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants : L'aptitude à enseigner les mathématiques jusqu'au niveau Master, l'activité et le rayonnement scientifiques, la démonstration d'une réelle autonomie scientifique, l'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

L'activité de recherche en mathématiques appliquées est évaluée selon plusieurs aspects. 1) Une production scientifique régulière et significative, qualitativement et quantitativement suffisante, sous forme d'articles publiés ou de logiciels (une attention particulière sera portée aux travaux postdoctoraux des quatre dernières années). 2) Le rayonnement, estimé entre autres critères par la participation aux colloques, les invitations dans les conférences internationales, les séjours à l'étranger, les collaborations internationales. 3) Les rapports de l'habilitation.

L'autonomie scientifique est en particulier évaluée par le nombre et la qualité des publications (hormis celles issues de la thèse), ainsi que la variété des thèmes abordés et leur nouveauté par rapport aux travaux de thèse.

La capacité à encadrer des doctorants est évaluée à travers l'expertise scientifique, l'autonomie, l'expérience d'encadrement ou coencadrement de thèses ou de mémoires de Master...

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Il est demandé que les rapports préalables à la soutenance de l'HDR soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics,

ce qui est le cas des HDR françaises).

Pour les candidats étrangers non titulaires de l'HDR française, le CNU a l'obligation en cas de qualification de délivrer une dispense. Pour les candidats provenant d'un pays où existe un deuxième doctorat du niveau de l'HDR, il paraît souhaitable qu'ils l'aient obtenu. Par ailleurs il est recommandé de rédiger le dossier de candidature en français.

Dans tous les cas, le niveau du dossier scientifique reste un critère déterminant.

3 Promotions

Les candidatures se font par voie électronique. Avant l'examen par le CNU les dossiers sont préalablement examinés par les conseils académiques des établissements qui émettent un avis sur les tâches administratives et l'activité d'enseignement des candidats. La section 26 du CNU a choisi de ne pas mettre d'évaluation sur les dossiers des candidats qu'elle ne propose pas à la promotion. Elle a donc transmis aux établissements l'avis suivant pour les candidats non promus « La section 26 du CNU ne souhaite pas émettre d'avis sur les candidats qu'elle ne propose pas à la promotion sur le contingent qui lui est attribué ». Pour les membres du CNU, la section indique à l'établissement qu'elle n'examine pas les dossiers de candidature à une promotion émanant de ses membres.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Pour les dossiers examinés plusieurs années consécutives par notre section, et sauf impossibilité due à une thématique peu représentée au CNU, les rapporteurs sont différents d'une année à l'autre.

Nous attirons l'attention sur les points importants suivants. 1) Le dossier de candidature à une promotion doit contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière et **faire apparaître clairement les éléments nouveaux par rapport à la dernière promotion**. 2) En ce qui concerne l'encadrement doctoral, le dossier doit préciser pour chaque encadrement le taux d'encadrement de la thèse, son financement, le devenir du docteur, ses publications. 3) En ce qui concerne les conférences, il doit distinguer les simples participations, posters, conférences invitées, invitations comme conférencier plénier.

De façon générale, chaque élément du dossier doit être décrit de façon suffisamment claire et précise, et lorsque cela est pertinent par des éléments chiffrés, pour permettre sa juste prise en compte par la section.

Le bilan chiffré de la session promotions est résumé dans le tableau suivant :

	MCF HC	MCF EX	PR 1C	PR EX1	PR EX2
Promouvables	281	74	186	218	115
Candidats	87	35	95	72	45
dont Candidates	27	11	21	5	6
Promus	22	14	14	14	10
dont Promues	6	5	5	1	0
Agés min et max	38-62	58-66	37 - 57	41 - 61	46 - 64

3.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Liste des promus : Emmanuel AUDUSSE, Luc BARBET, Séverine BERNARD, Adrien BLANCHET, Guillemette CHAPUISAT, Jean-François COEURJOLLY, Louis DUPAIGNE, Fabien EMPRIN, Céline HELBERT, Irina IGNATIOUK, Mourad ISMAIL, Pierrick LEGRAND, Jean-Philippe MANDALLENNA, Mathieu MERLE, Christine ORSOLA, Rachid OUIJJA, Christian PAROISSIN, Jacques PRINTEMS, Ulrich RAZAFISON, Aude RONDEPIERRE, Jean-François SCHEID, Christian SILVY.

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. Outre le travail de recherche et l'activité d'enseignement, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

Promus au nouvel échelon MCF EX

Liste des promus : Sergio ALVAREZ-ANDRADE, Said BELMEHDI, Sylvie CHAMPIER, Marie-Françoise DELCROIX, Dariush GHORBANZADEH, Fouzia KABBAJ, Yvon LAFRANCHE, Françoise LEFEVRE, Ana MENDES MENA DE MATOS, Assi N'GUESSAN, Louis RAN-DRIAMIHAMISON, Thierry RAOUX, Michel SALAUN, Jean-Pierre VARENNE.

L'effectif du nouvel échelon doit à terme représenter 10% de l'effectif du corps des MCF, cet effectif devant être atteint au bout de 7 ans, cette année étant la troisième. Au terme des 7 années, les promotions proposées résulteront uniquement du flux sortant des promus du corps des MCF, essentiellement par départs en retraites. C'est pourquoi la section a décidé, cette année encore, d'utiliser de façon prépondérante mais non exclusive le critère de l'âge pour cette promotion. Il nous a semblé qu'après quelques années la dynamique du système apparaîtrait plus clairement et permettrait des choix différents, en toute connaissance de cause. Le critère de l'âge a été choisi plutôt que l'ancienneté dans le grade MCF-HC, et a été modulé au vu de l'investissement des candidats dans tous les aspects du métier d'enseignant chercheur, avec un souci de prendre en compte les difficultés particulières de la carrière des collègues femmes.

3.2 Promotions à la première classe des PR

Liste des promus : Mihai BOSTAN, Lalina COULANGE, Anne-Laure DALIBARD, Arnaud GUYADER, Ying JIAO, Bénédicte HAAS, Arnaud HEIBIG, Aurélien LATOUCHE, Pierre MARECHAL, Benoît MERLET, Rémi RHODES, Mathieu ROSENBAUM, Marie-Luce TAU-PIN, Grégory VIAL.

Pour l'examen des promotions à la première classe des Professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants : domaine scientifique, âge et ancienneté comme Professeur, faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques, activité et responsabilités pédagogiques, responsabilités diverses (direction d'équipe ou d'établissement, appartenance à différentes commissions...), activités éditoriales, direction de projets (type ANR, réseaux

européens, GDR...), rapports de thèses ou d'HDR, invitations à l'étranger et dans des conférences internationales, activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications), encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier. Le CNU veille à une répartition équilibrée entre les sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques), ce qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques. Le CNU est attentif à une juste répartition des âges des collègues promus. Etant donné la pression très forte sur ce type de promotion, les candidats qui étaient professeurs depuis au moins trois ans ont été privilégiés. Cette promotion est clairement celle où l'embouteillage est devenu le plus critique, et il sera peut-être nécessaire de privilégier pour le résorber les candidats ayant 4 ans d'ancienneté à l'avenir. Ce sera au CNU suivant de le déterminer.

3.3 Promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle des PR

Liste des promus : Christophe AMBROISE, Jean-François AUJOL, Stéphane CREPEY, Laurent DENIS, François DUBOIS, Olivier GAUDOIN, Olivier GLASS, François JOUVE, Amaury LAMBERT, Eva LOCHERBACH, Marc MASSOT, Luc MOLINET, Yue Jun PENG, Bruno PORTIER.

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils se soient particulièrement distingués dans les différentes missions d'un professeur des universités, que ce soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche. Le conseil est attentif à une juste répartition des âges des collègues promus et a privilégié les candidats qui étaient professeurs de 1ère classe depuis au moins trois ans.

3.4 Promotions au second échelon de la classe exceptionnelle des PR

Liste des promus : Joseph ABDOU, François ALOUGES, Eric BONNETIER, François HAMMEL, Ying HU, Serguei PERGAMENCHTCHIKOV, Jean-Michel POGGI, Rachid TOUZANI, Nikolay TZVETKOV, Dalibor VOLNY.

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions des professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle.

3.5 Promotions hors CNU

Le bilan des promotions locales pour l'année 2019 n'est pas encore disponible. En 2018, il y a eu en promotions locales :

Promotions MCF Hors classe : Abdessamad BARBARA, Vlad BARBU, Mireille ECHERBAULT, Laurence GHIER, Véronique HEDOU, Sophie JACQUOT, Jérôme LEMOINE, Anne

EYRAUD LOISEL, Pierre-Yves LOUIS, Julia SOBREIRO LOURO DE MA MARTEL, Myriam MAUMY-BERTRAND, Sophie WANTZ MEZIERES, Malika MORE, Landy RABEHASAINA, Farida HOCINE SAID, Laurent SMOCH, Patricia SPINELLI, Julien WORMS, Elie YOUNDJE, soit 19 promotions contre 23 promotions au CNU.

Promotions MCF échelon exceptionnel : Larbi AIT HENNANI, Brahim AMAZIANE, Jean-Pascal ANSEL, Denise AREGBA, Pascal AZERAD, Anne BEAULIEU, Moulay Driss BENCHIBOUN, Jean-Charles CANONNE, Michel CRISTOFOL, Naima DEBIT, Christine GEORGELIN, Bernard GLEYSE, Stéphane GODTS, Rejeb HADIJI, Gilles HUNAULT, Mohammed JAI, Cédric LUAN JAUPI, Françoise RICHARD JUNG, Sidi-Mahmoud KABER, Christine BERNIER, Georges, El Haj LAAMRI, Aime LACHAL, Gilles LACOMBE, Abdelly LEGUESDRON, Michel LEVY, Laurent MAZLIAK, Mustapha MOURRAGUI, Myriam NORMAND, Frédéric PONS, Marie-Anne POURSAT, Laure QUIVY, Daniel RUIZ, Michèle THIEULLEN, Isabelle TROUVE, Guy VALLET, soit 35 promotions contre 28 promotions au CNU.

Promotions PR 1ère classe : Nicolas CURIEN, Jean-Guillaume DUMAS, Romuald ELIE, Sébastien GADAT, Pascal GOURDEL, Olivier GUEANT, Mounir HADDOU, Olivier LOPEZ, Valérie MONBET, Arnaud MUNCH, Claudia NEGULESCU, Soit 11 promotions, contre 14 au CNU.

Promotions PR Classe Exceptionnelle, 1er échelon : Samir ADLY, Fayssal BENKHALDOUN, Christophe BERTHON, Myriam DUCRET COMTE, Stéphane DESCOMBES, Abdellatif EL BADIA, Patricia GAITAN, Michel GEOFFROY, Serge GRATTON, Patrick HILD, Dragos IFTIMIE, James LEDOUX, Sophie MERCIER, Jérôme RENAULT, Jean-Rodolphe ROCHE, soit 15 promotions, contre 15 au CNU.

Promotions PR Classe Exceptionnelle, 2ème échelon : Fatiha BOUSSOUIRA ALABAU, Moulay-Ahmed AZIZ-ALAOUI, Christine GRAFFIGNE, Witold RESPONDEK, Etienne SANDIER, Mircea SOFONEA, Soit 6 promotions contre 9 au CNU.

4 Attribution de semestres de congés pour recherche ou conversion thématique

Les semestres de CRCT étaient attribués en Février, lors de la session qualifications. Il y a eu 19 candidats PR et 44 candidats MCF, pour 9 semestres attribués : 3 PR et 6 MCF.

Liste Principale : Ion GRAMA, Paul ARMAND, Faïcel CHAMROUKHI, Ilaria LUCARDESI, Marco MAZZOLA, Emmanuel SCHERTZER, Benedetta NORIS, Fabien CAUBET, Manon COSTA.

Liste complémentaire :

1) Irène VOTSI, 2) Olivier GLASS, 3) Aude MAIGNAN, 4) Anatoli IOUDITSKI, 5) Jean-Charles QUINTON, 6) Ying HU.

L'attribution d'un CRCT nécessite un projet scientifique de qualité, précis et clairement défini. Le CNU privilégie particulièrement les dossiers comportant des séjours scientifiques à l'étranger, des participations à des trimestres thématiques... Le conseil favorise également les

candidats qui n'ont pas ou ont peu bénéficié de CRCT ou de délégations dans le passé, ainsi que les demandes suite à un congé maternité ou longue maladie.

Il est indispensable que les CRCT et délégations passées des candidats soient clairement mentionnés. Il est choquant que des collègues encore en délégation CNRS fassent une demande de CRCT sans le mentionner. Dans la constitution des dossiers, il est vivement recommandé d'inclure des copies de pièces à l'appui de ces projets : lettres d'invitation, programme des semestres...

5 Bilan de la session PEDR

Depuis 2014, ce sont les sections du CNU qui évaluent les candidats des établissements souhaitant faire appel au CNU : en 2019, toutes les universités l'avaient fait sauf 4 établissements (Corte, Toulouse 1, Sorbonne Universités et l'Ecole pratique des hautes études). Le CNU 26 a dès le début estimé qu'il serait préférable que les PEDR soient évaluées par une commission distincte de celle évaluant les promotions. Hormis le président de section, aucun membre du CNU n'a participé à la fois à la session promotions et à la session PEDR en 2019.

Chaque section du CNU doit classer les candidats dans trois catégories désignées par les seuls quotas qu'elles représentent : « 20% », « 30 % » et « 50 % ». Ces quotas doivent être respectés dans chaque corps : MCF et PR.

Comme en 2018, la section a procédé à un examen séparé des dossiers de candidats ayant candidaté trois fois sans succès à la PEDR. Nous avons à cette fin demandé aux candidats qui étaient dans cette situation de le mentionner explicitement dans leur dossier de candidature. Ces candidats ont été classés dans les catégories 20%, 30% et 50% en fonction des notes intermédiaires uniquement. Ceci concernait 21 dossiers MCF (sur 171), dont 6 ont été classés dans les 20% et 10 dans les 30%. Parmi les 137 dossiers PR, ceci concernait 10 dossiers, dont 6 ont été classés dans les 20%, et 3 dans les 30%.

En plus du classement dans une des catégories globales précédentes, chaque candidat se voit attribuer une appréciation A (De la plus grande qualité), B (Satisfait pleinement aux critères), C (Doit être consolidé en vue d'une prime) ou X (Insuffisamment renseigné) pour chacune des rubriques **P** : Publications / production scientifique, **E** : Encadrement doctoral et scientifique, **D** : Diffusion des travaux, **R** : Responsabilités scientifiques.

Le classement de chaque candidat dans une des catégories (« 20% », « 30% », « 50% ») et les appréciations de chaque critère sont ensuite transmis aux universités qui décident souverainement de l'attribution éventuelle de primes et de leur montant. Les informations remontées des Universités montrent une certaine disparité concernant l'utilisation des notes fournies par le CNU pour cette attribution finale. En 2018, deux candidats classés dans les 20% par le CNU (sur 62) n'ont pas eu de prime attribuée. l'ont pas eu (sur 62). Parmi les 94 candidats classés dans les 30% par le CNU, 20 n'ont pas obtenu de prime. Enfin, parmi les 151 candidats classés dans les 50% par le CNU, 5 ont obtenu une prime.

L'évaluation est faite sur la période des quatre dernières années. En cas de congé maternité pendant cette période, l'appréciation porte sur les cinq années précédentes (plus s'il y a plusieurs congés dans la période).

5.1 Fonctionnement de la section

L'examen des dossiers PEDR a eu lieu sur deux jours au mois de mai. Il a été convenu que les membres du CNU présents ne s'exprimeraient pas sur les dossiers de candidats de leur établissement ni sur les candidats dont ils auraient été trop proches. Le bureau de la section avait nommé deux rapporteurs par dossier. L'un était proche de la spécialité du candidat, l'autre était un rapporteur commun à tous les candidats (dans certains cas tous les candidats PR ou tous les candidats MCF) d'un même établissement (ou plus largement d'un même site géographique), de manière à assurer une cohérence inter-disciplinaire et interne aux établissements.

Les notes intermédiaires A, B, C ont été attribuées en tenant compte de l'ancienneté des candidats, par souci d'inclure dans le dispositif de façon équilibrée les enseignants-chercheurs à tous les stades de leur carrière, et de maintenir une certaine attractivité des postes de jeunes enseignants-chercheurs. Ceci conduit à un niveau d'exigence élevé pour les PR2 voire très élevé pour les PR1/PREX. Ce mode de fonctionnement n'est pas généralisé dans les autres sections du CNU.

Le niveau des dossiers déposés est globalement très bon et a conduit à classer dans les 30% plusieurs dossiers de recherche *de tout premier plan* et dans les 50% des dossiers de collègues *très actifs* effectuant bien leur métier selon les quatre critères. Etre classé dans les 50% ne doit donc pas être interprété comme une appréciation négative, d'autant plus que de nombreux dossiers se situant à la limite des 30% sont de niveaux proches, et que donc l'ordre du classement entre eux comporte une part d'arbitraire inévitable.

Soulignons que des MCF récemment recrutés ont obtenu, cette année comme la précédente, des évaluations « 20% » ou « 30% », car la jeunesse de leur dossier a été prise en compte. Ils ne doivent donc pas hésiter à postuler.

La section a décidé d'attribuer les notes intermédiaires A, B, C sans tenir compte des quotas, afin qu'elles reflètent réellement la valeur du dossier dans une catégorie donnée. Cela aboutit naturellement à ce que des dossiers ayant des notes intermédiaires excellentes aient une note globale décevante. C'est le reflet d'un niveau moyen des dossiers de candidature élevé, et ceci est accentué par le fait qu'une faible proportion de collègues postule. Par ailleurs les universités attribuent les PEDR selon des critères qui varient assez fortement, notamment en ce qui concerne l'utilisation des notes intermédiaires. Néanmoins nous n'en avons pas tenu compte pour attribuer ces notes, estimant que cela rendrait les avis du CNU illisibles.

5.2 Résultats de la session

Il y a eu cette année 171 candidats MCF et 137 candidats PR (contre 169 MCF et 141 PR en 2017). Sur les 171 candidats MCF il y avait 44 femmes. Il y a eu 10 femmes classées dans les 20% et 14 femmes dans les 30%. Sur les 137 candidats PR il y avait 16 femmes. Il y a eu 6 femmes classées dans les 20% et 6 femmes dans les 30%.

Il est important de noter qu'un congé de maternité pendant les 4 années précédant la candidature conduit à prendre en compte l'activité sur une période de 5 ans au lieu de 4. Les candidates doivent en tenir compte dans la constitution de leur dossier.

5.3 Recommandations aux candidats

Le CNU 26 a rendu public sur le site du CNU <http://www.cpcnu.fr/web/section-26> et sur le site <http://cnu26.emath.fr/> des conseils aux candidats. En particulier il était précisé comment il serait tenu compte des rubriques **P**, **E**, **D** et **R**.

Ces quatre rubriques sont évaluées de manière différenciée suivant que le candidat appartient à l'une des trois catégories suivantes : MCF, PR2 ou PR1-PREX, et selon l'ancienneté du candidat. Pour les maîtres de conférences récemment nommés les rubriques encadrement doctoral et responsabilités scientifiques n'ont en général pas grand sens. Cependant, la présence d'éléments comme les encadrements de M2, co-encadrements de thèse, responsabilité d'un séminaire... sera un élément crucial d'appréciation pour certains jeunes MCF particulièrement actifs. De manière générale, pour les jeunes MCF, l'autonomie acquise par rapport au directeur/travaux de thèse est un élément d'appréciation important.

Les rubriques encadrement doctoral (**E**) et responsabilités scientifiques (**R**) sont particulièrement prises en compte pour les professeurs. L'absence de responsabilités administratives ou d'encadrement doctoral dans le dossier d'un PR2 et surtout d'un PR1-PREX est une anomalie qui peut éventuellement être compensée par une activité scientifique particulièrement brillante. Il est anormal qu'un PR ne prenne pas sa part d'activités administratives, la même analyse sera appliquée aux MCF « expérimentés » (recrutés depuis au moins 6 ans).

Comme dans le cas des dossiers de promotion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) En ce qui concerne l'encadrement doctoral, le dossier doit préciser pour chaque encadrement le taux d'encadrement de la thèse, son financement, le devenir du docteur, ses publications.
- 2) En ce qui concerne les conférences, il doit distinguer les simples participations, posters, conférences invitées, invitations comme conférencier plénier.

De façon générale, chaque élément du dossier doit être décrit de façon suffisamment claire et précise, et lorsque cela est pertinent par des éléments chiffrés, pour permettre sa juste prise en compte par la section.

6 Bilan du mandat

Les travaux de ce CNU se sont déroulés dans un climat toujours respectueux, et globalement consensuel. Des débats, parfois animés, ont également eu lieu, sur des sujets variés. Un débat organisé en fin de mandat a été l'occasion pour les membres de la section de s'exprimer sur notre fonctionnement et faire des recommandations au prochain CNU.

Suivi de carrière

Ce mandat a vu la mise en place du suivi de carrière. Après un débat en session, et une discussion avec les collègues de 25ème section, les deux sections ont organisé un vote sur cette mise en place. Plus des trois quarts des membres des deux sections ont voté pour ne pas mettre en place ce suivi de carrière. Ce vote a été renouvelé une fois, et la décision a été tacitement reconduite une dernière fois en 2019. L'argument dominant dans les débats et les remontées de

collègues non membres du CNU était le peu d'utilité du dispositif, en comparaison du travail qu'il implique pour les candidats et la section. L'autre facteur de rejet étant une méfiance sur l'utilisation de ce suivi de carrière par les établissements.

Qualifications et CRCT

La section 26 a traditionnellement un taux de qualification important (environ 70%, le taux pour toutes les sections confondues étant de 65%). Ceci correspond au fait que la section souhaite être ouverte aux candidats à l'interface d'autres sections. Ceci donne chaque année lieu à des débats animés sur certains candidats, qui sont invariablement conclus à l'avantage du candidat s'ils se prolongent. Des débats récurrents concernent les candidats relevant principalement de la 25ème section, qui sont tranchés au cas par cas.

La session se déroule sur 2 jours pour les MCF, les demandes de CRCT étant traitées aussi pendant ces deux journées. Les demandes de CRCT sont évaluées par 4 rapporteurs, qui sont renouvelés par moitié chaque année, et qui proposent à la section un classement, en expliquant son élaboration.

La session qualification pour les PR se déroule sur une journée, elle donne lieu à moins de débats sur les frontières de la section.

Promotions

Comme les précédents CNU, celui-ci a décidé lors de son installation de ne pas proposer à la promotion ses membres. Il est également traditionnel que le vice-président rang B préside les sessions de promotion des MCF.

La section ne transmet pas d'avis aux établissements sur les candidats qu'elle ne propose pas à la promotion, comme elle pourrait le faire. Ce choix, qui fait l'objet de discussions chaque année avec des arguments dans les deux sens, est lié à la difficulté de donner des avis cohérents sur un nombre de dossiers important, de ne pas transmettre un avis qui puisse nuire aux collègues, le tout en fournissant un avis qui ne soit pas une formule insignifiante, donc inutile.

Ce mandat a vu la création de l'échelon exceptionnel des maîtres de conférences. Des débats ont eu lieu sur la politique à adopter pour cette promotion. Dans un contexte où le passage PR est très difficile, certains collègues ont défendu la possibilité de promouvoir des collègues jeunes qui ne peuvent passer PR malgré des dossiers scientifiques de premier plan. Néanmoins, en raison du fonctionnement spécifique à cet échelon et détaillés plus haut, il a paru plus sage, au moins dans un premier temps, de privilégier l'âge comme critère. Il est aussi à noter que les nouveaux échelons créés pour les PR font, eux, l'objet d'un avancement à l'ancienneté.

La promotion la plus problématique actuellement est la promotion PR1C. Un embouteillage s'y est créé et certains collègues subissent un retard critique pour cette promotion. Il est important que le prochain CNU en soit conscient dès son installation. Une façon de résorber ce bouchon pourrait-être de ne promouvoir qu'exceptionnellement les collègues ayant moins de 4 ans d'ancienneté dans le corps. Ce CNU comme le précédent a privilégié les collègues

ayant au moins 3 ans d'ancienneté.

PEDR

La PEDR est un dispositif qui suscite beaucoup de ressentiment chez les collègues. Si son objectif est de motiver les enseignants-chercheurs, il aboutit au résultat exactement inverse. Le classement dans la catégorie 50% est très mal vécu et décourage de nombreux collègues. De fait, on peut estimer par un rapide calcul qu'un enseignant-chercheur sur trois seulement participe au dispositif.

Ce CNU a décidé pour pallier à ce problème d'examiner séparément les dossiers de candidats ayant échoué 3 fois, en les classant dans les catégories 20%, 30% et 50% sans tenir compte du contingentement. Le débat de fin de mandat a confirmé le soutien à un dispositif de ce type. Plusieurs suggestions pour l'accentuer ont émergé, comme d'examiner séparément les dossiers de candidats 2 fois malheureux au lieu de trois, ou d'imposer une année d'attente pour le renouvellement afin de faire de la place pour de nouveaux entrants, ou d'appliquer des quotas sur les candidats en fonction du nombre d'années de refus.

Conclusion

Les fondements du fonctionnement du CNU sont la collégialité et la transparence, assurée par la publication de critères précis et de bilans. Il est également important que les collègues le perçoivent comme une institution proche d'eux. Les collègues souhaitant un retour sur l'examen de leur cas par la section, soit qu'il en contestent le résultat, soit qu'ils souhaitent des conseils personnalisés pour une candidature future, peuvent écrire au président ou à un des vice-présidents. Ils obtiendront toujours une réponse.